

VILLEJUIF NATATION



PROPOSE



STAGES & AISANCE AQUATIQUE & J'APPRENDS À NAGER

**EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE ENFANCE
ET LE SERVICE DES SPORTS DE VILLEJUIF**

2024-2025

**AISANCE
AQUATIQUE**



VILLEJUIF

AVEC LE SOUTIEN DE LA LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE NATATION





AISANCE AQUATIQUE

L'AISANCE AQUATIQUE, C'EST QUOI ?

L'aisance aquatique est définie comme une « expérience positive de l'eau qui établit la capacité d'agir de manière appropriée dans une variété de situations rencontrées dans le milieu aquatique ».

Ce sont les premiers apprentissages des enfants. L'aisance aquatique en tant que première expérience positive de l'eau s'inscrit dans le parcours de formation de l'enfant nageur et s'inscrit pleinement dans la lutte contre les noyades. C'est une étape décisive pour la poursuite des apprentissages qui se finalise par le fait de pouvoir entrer dans l'eau, se laisser flotter, aller sous l'eau, se déplacer et en sortir.

L'enfant qui peut choisir d'aller dans l'eau et d'y évoluer, parce qu'il peut s'en extraire, à un espace d'action disponible, plus que redoubler. Il gagne en confiance en lui-même. Cette confiance qu'il obtient est incommensurable. De ce fait, sa personnalité s'épanouit visiblement et sans cesse.

Mais l'aspect le plus important de l'acquisition de l'aisance aquatique c'est le fait qu'à partir de ce moment il contribue à augmenter le niveau de sécurité globale de la société. Il ne se met pas en risque et il sera de plus, en capacité d'aider les autres. La fonction de l'aisance aquatique prend son sens alors, dans sa contribution de l'évolution de l'homme et à travers lui, à l'évolution de la société.

L'aisance aquatique est un programme d'apprentissage réalisé dans le bassin de 25m, afin de favoriser la perte des appuis plantaires, qui propose aux enfants une progression sur 3 paliers.

PALIER 1

- Entrer dans l'eau
- Se déplacer en immersion
- Sortir seul de l'eau

PALIER 2

- Sauter ou chuter dans l'eau
- Se laisser remonter à la surface
- Flotter de différentes façon
- Regagner le bord et sortir seul de l'eau

PALIER 3

- Entrer seul dans l'eau par la tête
- Remonter aligné à la surface
- Parcourir 10m en position ventrale, tête immergée
- Se retourner et flotter sur le dos, bassin en surface
- Regagner le bord et sortir seul de l'eau

**AVEC LE SOUTIEN DE LA
LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE NATATION**





INFORMATIONS

AISANCE AQUATIQUE & J'APPRENDS À NAGER

2024-2025



J'APPRENDS À NAGER, C'EST QUOI ?

Le dispositif « J'apprends à nager », opération citoyenne par excellence, permet aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau en toute sécurité. Celles-ci se traduisent par l'obtention du test «Savoir Nager en Sécurité» de l'Ecole de Natation Française. Les titulaires de ce diplôme peuvent ensuite pratiquer les activités aquatiques et nautiques en toute sécurité.

Il s'agit d'un dispositif s'adressant, sans que cela soit exclusif, aux enfants d'élémentaires issus des quartiers prioritaires.

La pédagogie utilisée est celle de la pédagogie de l'action, sans matériel, au regard de l'enseignement de l'aisance aquatique, inscrite dans les textes de la Fédération Française de Natation et de la circulaire de l'éducation nationale relative à l'apprentissage en natation scolaire. Dans un premier temps, l'objectif est la découverte de la profondeur et la capacité à comprendre et mettre en place des solutions pour flotter en autonomie. Petit à petit, les enfants se déplacent de façon autonome, découvrent la profondeur et appréhendent leur environnement aquatique afin de mettre en place une stratégie de déplacement efficace.

Les progrès sont spectaculaires et le niveau de compétences des enfants en fin de saison est supérieur à ce que nous proposons par le passé avec des frites, planches ou autres matériels de flottaison.

LE TEST DU "SAVOIR NAGER EN SÉCURITÉ"

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière
- se déplacer sur une distance de 3 m 50 en direction d'un obstacle
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1m50
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 20m. Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale
- se déplacer sur le dos sur une distance de 20m
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ



**Avec le soutien de LA
LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE NATATION**



*Parcours à réaliser en continuité,
sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes





POURQUOI METTRE SES DISPOSITIFS EN PLACE ?

- Entre le 1er juin et le 30 septembre 2023, 1 336 noyades ont été recensées en France dont 361 décès (soit une proportion de noyades suivies de décès de 27 %). Ces chiffres sont stables en comparaison avec ceux de 2021^{1,2}. Les différences identifiées dans le nombre de noyades sur certaines périodes de l'été s'expliquent probablement par les différences de conditions climatiques entre les étés 2021 et 2023.
- En 2023, 55 % des noyades ont concerné des adultes, 30 % les moins de 6 ans, et 15 % les 6-17ans. La proportion de noyades suivies de décès est plus importante chez les adultes (44% vs 3 %chez les moins de 6 ans, 9 noyades suivies de décès sur 10 concernant des adultes). Les décès par noyade en cours d'eau/plan d'eau ont concerné tous les âges alors que les décès par noyade ont davantage eu lieu en piscine privée pour les mineurs (un tiers des décès de cette tranche d'âge)et en mer pour les adultes (la moitié des décès chez les adultes).

	2021			2023		
	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès	Nombre total de noyades	Nombre de noyades suivies de décès	Proportion de noyades suivies de décès
	N (%)	N (%)	%	N (%)	N (%)	%
0-5 ans	454 (33)	12 (4)	3	399 (30)	13 (4)	3
6-12 ans	154 (11)	8 (2)	5	109 (8)	9 (2)	8
13-17 ans	89 (6)	12 (4)	13	86 (6)	9 (2)	10
18 ans et plus	700 (50)	309 (90)	44	742 (55)	330 (92)	44
Total	1 397 (100)	341 (100)	24	1 336 (100)	361 (100)	27

* Le détail par âge n'est pas disponible pour les décès des personnes majeures.

Le nombre de noyades et de décès reste élevé sur cette période. Les noyades concernent tous les âges et tous les lieux. Ces résultats soulignent la nécessité de poursuivre la prévention sur le risque de noyades à tous les âges.

**AVEC LE SOUTIEN DE LA
LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE NATATION**





INFORMATIONS

AISANCE AQUATIQUE & J'APPRENDS À NAGER

2024-2025

SERVICE ENFANCE



QUAND SE DÉROULENT LES SÉANCES ?

Il s'agit de participer à l'ensemble des séances d'apprentissage prévu selon un calendrier établi entre Villejuif Natation et les services concernés de la ville de Villejuif.

Ces séances sont encadrées par des Maîtres-nageurs diplômés et expérimentés de Villejuif Natation et se dérouleront les mercredis matins de 11h15 et 11h55.

Période 1 : Du mercredi 13/11/2024 au mercredi 15/01/2025 inclus, soit 8 séances

Période 2 : Du mercredi 22/01 au mercredi 26/03/2025 inclus, soit 8 séances

Période 3 : Du mercredi 02/04 au mercredi 04/06/2025 inclus, soit 8 séances

COMPOSITION DES GROUPES

ENFANTS MS ET GS, nés

en 2020 et 2019 **AISANCE AQUATIQUE**

Pour chaque période :

- 2 groupes de "5 enfants + 1 animateur", soit 10 enfants + 2 animateurs

ENFANTS PRIMAIRES

De 2018 à 2014



Pour chaque période :

- 2 groupes de "8 enfants + 1 animateur", soit 16 enfants + 2 animateurs (J'apprends A Nager)

QUELLE TENUE ?

- Maillot de bain
- Lunettes de bain
- Bonnet de bain.

RAPPEL

- Les deux animateurs accompagnent les enfants dans le bassin et secondent le maître-nageur attitré à la séance afin d'aider les enfants dans leur apprentissage.
- Arrivée dans l'établissement 15 minutes avant le début de la séance (11h00) et change dans les vestiaires collectifs. Une fois la séance terminée, les groupes ne peuvent pas rester dans le Stade Nautique, sauf accord avec le Directeur de l'établissement.

Afin de répondre au mieux à la méthode d'apprentissage de l'Aisance Aquatique, l'ensemble des groupes évolueront dans le bassin de 25m. De plus, l'ensemble des enfants participant à ses temps d'apprentissage, ne doit pas être inscrit dans un club de natation, que ce soit Villejuif Natation ou un autre club. Une vérification sera effectuée sur la base de données fédérale.

Enfin, il est important que les parents, les enfants et les animateurs s'investissent pleinement dans ce beau dispositif social et sportif, en étant présents à toutes les séances du cycle. Dans un souci de cohérence, lorsqu'un enfant est absent, il est primordial que celui-ci ne soit pas remplacé par un autre enfant du centre de loisir.

**AVEC LE SOUTIEN DE LA
LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE NATATION**





INFORMATIONS

AISANCE AQUATIQUE & J'APPRENDS À NAGER

2024-2025

SERVICE DES SPORTS



QUAND SE DÉROULENT LES SÉANCES ?

Il s'agit de participer à l'ensemble des séances d'apprentissage prévu selon un calendrier établi entre Villejuif Natation et les services concernés de la ville de Villejuif.

Ces séances sont encadrées par des Maîtres-nageurs diplômés et expérimentés de Villejuif Natation et se dérouleront les mercredis matins de 11h15 et 11h55.

Période 1 : Du mercredi 13/11/2024 au mercredi 15/01/2025 inclus, soit 8 séances

Période 2 : Du mercredi 22/01 au mercredi 26/03/2025 inclus, soit 8 séances

Période 3 : Du mercredi 02/04 au mercredi 04/06/2025 inclus, soit 8 séances

COMPOSITION DES GROUPES

ENFANTS PRIMAIRES

CE2 - CM1 - CM2



Pour chaque période :

- 2 groupes de "8 enfants + 1 éducateur sportif", soit 16 enfants + 1 ou 2 éducateurs

ENFANTS PRIMAIRES

CE1 - CE2 - CM1 - CM2



Pour chaque période :

- 2 groupes de "8 enfants + 1 éducateur sportif", soit 16 enfants + 1 ou 2 éducateurs

ENFANTS PRIMAIRES

CP - CE1



Pour chaque période :

- 2 groupes de "8 enfants + 1 éducateur sportif", soit 16 enfants + 1 ou 2 éducateurs

PÉRIODE 1

PÉRIODE 2

PÉRIODE 3

QUELLE TENUE ?

- Maillot de bain
- Lunettes de bain
- Bonnet de bain.

RAPPEL

- L'éducateur sportif accompagne les enfants dans le bassin et secondent le maître-nageur attiré à la séance afin d'aider les enfants dans leur apprentissage.
- Arrivée dans l'établissement 15 minutes avant le début de la séance (11h00) et change dans les vestiaires collectifs. Une fois la séance terminée, les groupes ne peuvent pas rester dans le Stade Nautique, sauf accord avec le Directeur de l'établissement.

Afin de répondre au mieux à la méthode d'apprentissage de l'Aisance Aquatique, l'ensemble des groupes évolueront dans le bassin de 25m. De plus, l'ensemble des enfants participant à ses temps d'apprentissage, ne doit pas être inscrit dans un club de natation, que ce soit Villejuif Natation ou un autre club. Une vérification sera effectuée sur la base de données fédérale.

Enfin, il est important que les parents, les enfants et les animateurs s'investissent pleinement dans ce beau dispositif social et sportif, en étant présents à toutes les séances du cycle. Dans un souci de cohérence, lorsqu'un enfant est absent, il est primordial que celui-ci ne soit pas remplacé par un autre enfant.

AVEC LE SOUTIEN DE LA

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE NATATION

